

## **Révision par l'ombudsman de Radio-Canada au sujet des entrevues sur le « tombeau de Jésus » à l'émission *Dominique Poirier en direct*, les 26 et 27 février 2007, au RDI.**

### LA PLAINTE

Le 26 février, le cinéaste James Cameron et le réalisateur Simcha Jacobovici tiennent une conférence de presse à New York pour annoncer qu'ils ont des « *preuves tangibles et inédites* » qu'un tombeau en banlieue de Jérusalem contiendrait les ossements de Jésus-Christ, au côté de ceux de Marie-Madeleine, avec qui il aurait eu un fils, prénommé Judas. La journaliste Dominique Poirier, animatrice d'une émission quotidienne d'actualités au RDI, juge la nouvelle suffisamment intéressante pour y consacrer deux segments d'émission. Le 26 février, elle fait une entrevue de cinq minutes à ce sujet avec un historien du christianisme. Le lendemain, elle revient plus longuement sur la controverse et en discute avec trois invités pendant 23 minutes.

M. Jean Godbout nous écrit qu'il a fait parvenir un courriel à Dominique Poirier le 27 février. En voici de larges extraits :

« J'ai regardé votre reportage sur la découverte de deux tombeaux que vous avez prétendue être celui de Jésus (notre Dieu) et Marie-Madeleine et probablement un fils. Le « faiseur de vue » qui s'est empressé d'y voir le tournage d'un prochain film exprimait par son apparence le dollar de la corruption. Le plus décevant, c'est que vous n'avez montré que la conclusion de vos sentiments, avec une certaine jouissance, sur cette découverte. (...) »

De Radio-Canada, je m'attends à une information objective, non pas suggestive comme celle de ces tombeaux. Pourquoi avoir présenté cette nouvelle avec l'appui d'un incompetent en la matière? (...) »

M. Godbout envoie par la suite quatre courriers électroniques ou lettres de plainte à Dominique Poirier, au vice-président des Services français de Radio-Canada, Sylvain Lafrance, à la ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine, Bev Oda. M. Godbout dénonce aussi le fait que Dominique Poirier n'ait pas lu en ondes un ou des commentaires de téléspectateurs critiques de la couverture du « *tombeau du Christ* ». Le 1<sup>er</sup> mai, M. Godbout s'adresse au Bureau de l'ombudsman. Comme le veut la procédure, je demande dans un premier temps à la direction de l'Information de répondre. Voici de larges extraits des explications fournies au plaignant par Geneviève Guay, directrice du Traitement des plaintes, à l'Information :

« (...) Tout d'abord, j'aimerais vous dire que les équipes des émissions ne peuvent pas s'engager à répondre à tous les courriels qui leur sont adressés. Ceux-ci sont tout simplement trop nombreux. La même mise au point s'impose sur les lettres des téléspectateurs qui peuvent être lues à

l'antenne. Nous essayons de publier les lettres les plus représentatives de ce que nous avons reçu. Aucun engagement n'est pris envers les auditeurs dans cette matière, parce que là aussi les courriels sont trop nombreux. Cela dit, nous pouvons vous assurer que tous ces courriels sont lus et qu'ils alimentent les réflexions des équipes qui produisent les émissions.

Maintenant sur le fond de vos critiques. Vous auriez aimé que nous invitions des experts dès le premier jour (le 26 février) où nous avons parlé du documentaire de M. Cameron. M<sup>me</sup> Poirier en a invité un le jour même et trois le lendemain. D'autres émissions de Radio-Canada ont fait de même, notamment celle de Michel Désautels à la radio. Nous sommes désolés si nous n'avons pas été assez rapides à votre goût. Nous avons probablement d'autres sujets à mettre à l'antenne aussi.

Le lendemain, vous auriez aimé que nous invitions tous les experts. Vous savez bien que cela est impossible et que nous devons traiter tous les sujets d'actualité. Compte tenu de l'espace que nous avons consacré à ce sujet, nous croyons avoir offert un traitement équilibré et équitable.

Vous dites dans une de vos lettres avoir eu l'impression que M<sup>me</sup> Poirier affichait son accord avec les conclusions du documentariste. À ce propos, je vous dirais que notre animatrice a généralement une attitude conviviale avec ses invités et qu'il ne faut pas interpréter comme des commentaires politiques ou religieux de simples sourires de politesse. »

Les explications de la direction de l'Information ne satisfont pas le plaignant. Le 14 juin, M. Godbout demande une révision à l'ombudsman :

**Jean Godbout** : « (...) Avant la présentation de cette publicité, à Jérusalem, des experts sur le sujet avaient unanimement dénoncé cette prétention que cette découverte était le tombeau de Jésus. Vu l'énormité de cette prétendue découverte, Radio-Canada n'aurait eu qu'à faire une vérification auprès des spécialistes. Ce n'est pas l'invitation de personnes incompetentes même porteuses d'un diplôme quelconque qui puisse rétablir les faits. (...) »

## LA RÉVISION

### Les experts étaient-ils bien choisis?

J'ai visionné les entrevues menées par Dominique Poirier le 26 et le 27 février afin de déterminer si la plainte de M. Godbout était fondée. La question est simple : Radio-Canada a-t-elle été suffisamment critique face à cette présumée découverte?

Le jour de la conférence de presse à New York, le 26 février, Dominique Poirier interroge pendant cinq minutes sur son plateau l'historien du christianisme Pietro Boglioni, de l'Université de Montréal. C'est un historien réputé, auquel Radio-Canada a beaucoup eu recours durant la série d'émissions sur la mort du pape Jean-Paul II. Dans plusieurs de ses réponses, il met en doute la véracité de la « découverte » du tombeau de Jésus.

**Pietro Boglioni** : « Toute l'histoire n'est pas claire. Je dirais que, pour l'instant, les historiens peuvent rester tranquilles avant que ces personnes aient vraiment mis sur la table tous les documents de fouilles, comment ils s'y sont pris, quelles sont les analyses qu'ils ont faites. Ils parlent de l'analyse qu'ils ont faite, ils parlent de l'analyse de l'ADN, mais la première analyse qui vient à l'esprit des archéologues, c'est le test du carbone 14 pour être sûr que c'est de cette époque, un test qui doit être fait dans trois laboratoires différents pour être sûr qu'il n'y a pas magouille. Et, à chaque laboratoire, il faudrait envoyer le morceau intéressant et deux autres morceaux pour que le test soit fait à l'aveugle. Tant que cela n'est pas fait, l'historien dit : "vous savez, on dit que la route de l'enfer est pavée de bonnes intentions et la route de la vérité historique est pavée de faux", donc, on se méfie, tant que tout cela n'est pas sur la table! »

« Il y a eu le cas il y a cinq ans, vous vous rappelez peut-être, on avait prétendu avoir retrouvé un sarcophage sur lequel était écrit Jacques, fils de Joseph, frère de Jésus. On avait fait un brouhaha. Il y avait eu une exposition à Toronto. Pour un moment, on a mordu à cet appât. Dès que des observateurs indépendants ont analysé l'inscription, on a tout de suite vu que le sarcophage pouvait être du temps de Jésus, mais que l'inscription était toute récente (...). C'était un faussaire qui avait fait pour un moment un grand coup. Donc, je serai porté à dire, pour l'instant, attendons qu'ils montrent leur preuve. »

et en conclusion :

« Ce serait évidemment un scoop énorme, mais c'est là le danger quand il y a la possibilité d'un scoop extraordinaire. Il y a la possibilité de collègues historiens qui se convainquent eux-mêmes de la vérité de ce qu'ils disent, même si elle est sans fondement. Attendons de voir ces fondements. »

Non seulement Pietro Boglioni n'est pas incompetent comme le prétend le plaignant, mais il met en garde deux fois plutôt qu'une les téléspectateurs qui seraient tentés de croire aveuglément à cette supposée découverte. Bien sûr, M. Boglioni n'est pas en Israël et n'a pas étudié lui-même le tombeau. L'émission *Dominique Poirier en direct* n'a pas les budgets nécessaires pour faire des entrevues télévisées en double source avec des experts à Jérusalem. Mais en cinq minutes, l'historien a fait passer les idées suivantes :

- Aucune preuve concluante ne permet de dire qu'il s'agit du tombeau de Jésus.
- On n'a pas de preuve convaincante ni du célibat, ni du mariage de Jésus, mais c'est une question dont les historiens discutent.
- Plusieurs théologiens disent que les aspects physiques des miracles de Jésus-Christ, son ascension notamment, sont en fait des symboles. Même si on retrouvait les ossements de Jésus, cela n'altérerait pas les croyances.

Le lendemain, le 27 février, Dominique Poirier décide de revenir plus en profondeur sur cette affaire. La journaliste juge qu'elle n'a pas fait le tour de la situation la veille. Elle s'interroge surtout sur les implications pour les croyants de cette possibilité que Jésus ait une famille. Mais en revenant deux fois sur ce sujet, Dominique Poirier a-t-elle accordé trop d'importance à une thèse qui n'était pas prouvée?

**Dominique Poirier** : « Moi, je pense que ça allait au-delà du simple coup publicitaire. C'était pas clair. Depuis le Da Vinci Code, beaucoup croient à la théorie du complot pour cacher des choses. Il y a des mouvements de pensée en ce sens en théologie. Et on n'entretenait pas artificiellement le débat. Les journaux en étaient tapissés mur à mur. »

L'intérêt de Dominique Poirier pour ces questions relève de la liberté éditoriale. M<sup>me</sup> Poirier me dit qu'elle s'intéresse aux sujets historiques religieux, la chercheuse Julie Roy aussi. Elles ont donc choisi trois professeurs qui pouvaient, selon elles, faire avancer le débat. Elles ont invité tout d'abord Luc Phaneuf, pour avoir le point de vue d'un croyant. M. Phaneuf est professeur de religion au Collège Villa-Maria à Montréal. Elles s'entendent aussi pour réinviter Pietro Boglioni, afin de lui laisser plus de temps d'antenne que la veille. En fouillant dans les banques de données universitaires, Julie Roy repère le théologien Robert David, de l'Université de Montréal. Ses champs d'expertise sont le Pentateuque (ensemble des cinq premiers livres de la Bible), l'hébreu biblique, ainsi que l'histoire et l'archéologie d'Israël. Une conversation avec lui confirme qu'il peut parler de la controverse sur le tombeau de Jésus.

Là encore, à plusieurs reprises, les trois experts émettent de sérieux doutes sur la thèse de James Cameron. Robert David explique que le tombeau de Talpiot appartient à des gens riches, ce qui est incompatible avec l'histoire de Jésus, qui lui vient de Galilée. Il remet en cause les inscriptions trouvées sur la tombe, et répète plusieurs fois que le cinéaste n'a pas de preuve de ce qu'il avance. Pietro Boglioni, lui, parle d'une « *montagne d'objections* » et réitère qu'on n'a pas prouvé que Jésus a une famille. Luc Phaneuf insiste pour dire que des millions de fidèles comme lui croient que les témoignages des Évangiles sont véridiques.

Dominique Poirier oriente ensuite la discussion sur l'impact qu'aurait une telle découverte, si elle était vraie, sur les croyants, puisque selon le dogme de l'Ascension, Jésus est monté au ciel avec son corps.

Constatant le scepticisme de ses invités, l'animatrice termine l'entrevue en lançant que cette thèse controversée pourrait « au mieux » être « un bon coup d'argent pour James Cameron ».

En bref, les trois invités de Dominique Poirier ont été très critiques de la thèse du documentaire *Le tombeau perdu de Jésus*. Pour être parfaitement équitable<sup>1</sup>, il aurait fallu inviter sur le plateau, ou en lien vidéo, quelqu'un qui défend le documentaire. L'équipe de Dominique Poirier en direct a songé au réalisateur torontois, Simcha Jacobovici, mais son français n'était pas assez bon, me dit-on. En l'absence d'un tel invité, c'est donc Dominique Poirier qui a dû résumer la thèse du cinéaste. L'animatrice a respecté l'esprit des politiques journalistiques applicables.

« Les émissions qui traitent de sujets controversés doivent présenter, de façon équitable, l'éventail complet des opinions pertinentes. Par équitable, on entend ici juste et raisonnable : il faut tenir compte du poids relatif des opinions, de leur importance réelle ou de leur signification éventuelle. » (NPJ, III, 5).

En invitant un croyant, un historien et un théologien, Dominique Poirier a privilégié les opinions les plus pertinentes pour discuter de cette supposée découverte. On peut même dire qu'elle a donné presque toute la place à des visions critiques, ce qui est parfaitement défendable, étant donné le caractère hautement suspect de l'annonce.

### **Dominique Poirier avait-elle un parti pris?**

Dominique Poirier n'a pas fait preuve d'un manque de neutralité. Elle interrogeait trois invités qui n'étaient pas d'accord avec James Cameron, elle se devait donc de poser des questions directes et non complaisantes sur un sujet controversé.

Un exemple de question :

**Dominique Poirier** : « Est-ce qu'historiquement, il y a une possibilité que Jésus ait pu être marié et ai pu avoir des enfants? »

Deux erreurs de faits se sont toutefois glissées dans les présentations lues par l'intervieweuse au début des émissions.

---

<sup>1</sup> Voir annexe

**Dominique Poirier** : « (...) James Cameron, qui a notamment réalisé le film Titanic, prétend, **preuves à l'appui**, qu'il s'agit de la tombe de la famille de Jésus. Cette analyse est contestée par les autorités catholiques et certains scientifiques émettent aussi des doutes. » (27 février)

L'erreur tient au fait que James Cameron n'avait pas en conférence de presse les « **preuves à l'appui** » de ses prétentions. La preuve d'ADN ne faisait qu'indiquer qu'il n'y avait pas de lien de sang entre les ossements de la femme et de l'homme dans le tombeau, donc qu'ils étaient probablement mari et femme, mais pas forcément Jésus et Marie-Madeleine.

Dominique Poirier m'explique qu'il s'agit d'une erreur de livraison. En effet, dans le texte écrit de présentation qu'elle m'a montré, le mot « *preuves* » était entre guillemets, mais les guillemets ne ressortent pas à la télévision. Il aurait donc fallu trouver une autre formule.

Autre imprécision dans la présentation du 26 février.

**Dominique Poirier** : « Un réalisateur canadien pense que, par des tests d'ADN, on peut effectivement **démontrer** que Jésus était marié à Marie-Madeleine et qu'il avait un fils prénommé Judas. »

Comme je l'ai écrit précédemment, les tests d'ADN ne font qu'indiquer qu'il n'y a pas de lien de sang entre l'homme et la femme enterrés. L'ADN n'aide en rien à **démontrer** qu'il s'agit de Jésus et de Marie-Madeleine. C'est une hypothèse, et il fallait la présenter comme telle. Une hypothèse basée sur un calcul de probabilité. Étant donné que les noms Jésus et Marie-Madeleine sont fréquents à l'époque, un mathématicien a élaboré un modèle statistique selon lequel la probabilité est de 600 contre 1 que le tombeau de Talpiot soit bien celui de Jésus.

Les sous-titres qui apparaissaient au bas de l'écran pendant toute la durée des entrevues étaient à mon avis trop affirmatifs, étant donné le manque de preuves. Ces sous-titres se veulent accrocheurs, mais ils ont aussi beaucoup d'impact quand ils restent plusieurs minutes à l'écran, donc il faut qu'ils soient les plus fidèles possible à la réalité.

Premier titre (26 février) : **Découverte historique : des chercheurs affirment avoir trouvé les cercueils de la famille de Jésus**. On aurait pu écrire le mot découverte entre guillemets à l'écran pour bien marquer le caractère incertain de cette « découverte », ou alors mettre un point d'interrogation après découverte historique.

Deuxième titre (27 février) : **Tombeau de Jésus : les découvertes remettent-elles en cause le christianisme?** Encore là, les découvertes en sont-elles vraiment, le tombeau est-il vraiment celui de Jésus? On n'en sait rien. Des guillemets auraient relativisé les choses.

Notons que ces deux segments d'émissions ont été diffusés le jour même et le lendemain de la conférence de presse, donc à chaud. À ce moment-là, l'équipe de *Dominique Poirier en direct* disposait comme source d'information de ce qui s'était dit à la conférence de presse et des dépêches d'agences de presse. L'animatrice a d'ailleurs, dans sa présentation, parlé du « **prétendu tombeau de Jésus-Christ** » et du fait que « **certains scientifiques émettent des doutes** » sur la véracité de la découverte. De plus, le documentaire *Le tombeau perdu de Jésus* n'avait pas encore été diffusé.

Le plaignant nous fait remarquer que quatre experts du christianisme de l'Université Laval ont démolé la thèse de James Cameron. C'est exact, mais ils ont fait une analyse approfondie des inscriptions qui leur a pris plus d'un mois. Ils ont annoncé leurs conclusions à la fin mars 2007 en conférence de presse. Les invités de Dominique Poirier n'ont pas eu un mois pour réfléchir à ce sujet, mais 24 heures ou moins, car il s'agissait d'une question d'actualité. Ils ont quand même exprimé de sérieuses réserves, sur la base des informations parcellaires dont ils disposaient à ce moment-là sur la pseudo-découverte.

### **Les lettres des téléspectateurs lues en ondes**

Le vendredi, Dominique Poirier lit en ondes quelques commentaires de téléspectateurs sur les sujets abordés durant la semaine. Le vendredi 2 mars, elle a choisi de lire un seul courrier électronique sur la controverse du tombeau de Jésus, écrit par Christian Barette.

**Christian Barette** : « Je pense que l'histoire de Jésus a été modifiée au cours des années. Les témoins de l'époque avaient peu de moyens de communication pour écrire les pages de l'histoire. Est-ce que Jésus est bien mort sur la croix? Dieu seul le sait et le diable s'en doute. »

M. Godbout se plaint du fait que la journaliste n'ait pas lu de commentaires critiques sur les prétentions de James Cameron.

Dominique Poirier explique que, si elle a lu le témoignage de Christian Barette, c'est parce qu'il contenait une réflexion et un petit clin d'œil en conclusion.

Elle ne se rappelle pas avoir reçu ou lu le ou les courriers électroniques de Jean Godbout. De façon générale, elle privilégie les commentaires qui contiennent des arguments de fond pour ou contre un enjeu, plutôt que des critiques de l'émission, comme celles formulées par M. Godbout. Mais elle ne croit pas qu'il y ait eu beaucoup de plaintes sur les émissions en cause, car l'équipe a choisi de rediffuser la table ronde du 27 février durant le congé de Pâques.

Malheureusement, je ne peux pas me prononcer sur cette question, car les courriers électroniques reçus dans les jours qui ont suivi les émissions en cause n'ont pas été conservés. M. Godbout, il est vrai, a frappé à plusieurs portes sans succès avant d'envoyer sa plainte à mon bureau. Mais à ce moment-là, les émissions dataient de deux mois. Il n'y a pas de politique de gestion des plaintes envoyées directement aux émissions d'information et aux animateurs. Certains se font un devoir de répondre à l'auditoire, mais il est clair que les artisans n'ont pas toujours le temps ou la volonté de répondre à ces plaintes (ou de les transmettre à qui de droit), car ils doivent d'abord et avant tout préparer et réaliser leurs émissions.

## CONCLUSION

La plainte de M. Jean Godbout selon laquelle Dominique Poirier et ses entrevues sur le tombeau de Jésus manquaient d'objectivité n'est pas fondée.

Sur la question de la gestion des plaintes, il est souhaitable que les émissions et les animateurs continuent à recevoir directement les commentaires du public, car cela leur donne un aperçu brut et sans filtre de ce que certains auditeurs pensent de leur travail.

Mais que faire pour éviter que des plaintes et des questions pertinentes d'auditeurs et de téléspectateurs se perdent dans les dédales radio-canadiens? M. Godbout nous écrit qu'il s'est adressé à Dominique Poirier, au vice-président Sylvain Lafrance, à la ministre Bev Oda, avant que la ministre du Patrimoine canadien renvoie le plaignant au Bureau de l'ombudsman de Radio-Canada. C'est tout un détour! J'ai un intérêt particulier pour ces questions, car les préoccupations du public sont au cœur du mandat de l'ombudsman. Je souhaite amorcer un dialogue à ce sujet avec les artisans et les gestionnaires afin de trouver des solutions réalistes.

Julie Miville-Dechêne  
Ombudsman, Services français  
Société Radio-Canada  
2007-07-04



## ANNEXE

### Le mandat de l'ombudsman

Le mandat de l'ombudsman est de :

*... juger si la démarche journalistique ou l'information diffusée qui fait l'objet de la plainte enfreint les dispositions de la politique journalistique de Radio-Canada...*

aussi appelée *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ, accessible à l'adresse Web suivante : [www.radio-canada.ca/ombudsman](http://www.radio-canada.ca/ombudsman)).

Cette politique s'appuie sur trois principes fondamentaux : l'exactitude, l'intégrité et l'équité. Rappelons la définition du principe d'intégrité et d'équité :

*L'exactitude : L'information est fidèle à la réalité, en aucune façon fausse ou trompeuse. Cela exige non seulement une recherche attentive et complète, mais une langue châtiée et des techniques de présentation sûres, y compris pour les éléments visuels.*

*L'intégrité : L'information est véridique, sans déformation visant à justifier une conclusion particulière. Les professionnels de l'information ne tirent pas profit de leur situation avantageuse pour faire valoir des idées personnelles.*

*L'équité : L'information rapporte les faits pertinents, reflète impartialement les points de vue significatifs et traite avec justice et dignité les personnes, les institutions, les problèmes et les événements. (NPJ, III, 2)*

La politique journalistique est un ensemble de règles que la Société Radio-Canada s'est données au fil des ans. Ces règles, qui visent à développer un journalisme d'excellence, vont bien au-delà des prescriptions de la Loi; elles proposent un idéal difficile à atteindre, mais vers lequel tous les artisans doivent tendre.